



Divorce sous chantage et vole de papier d'identité

Par **bibil**, le **30/04/2009** à **14:53**

Bonjour,

ma cousine s'est mariée il y a presque 5 ans.

son mari la ramener en France et lui a fait ces papier elle a une carte de séjour jusque la tout se passe bien. Peu de temps après son mariage elle apprend qu'elle a la polyarthrite rhumatoïde mais malgré sa maladie elle s'intègre très rapidement et travail.

lui ne travail pas et décide d'entreprendre un stage dans le sud de la France.

récemment il viens de finir son stage .

il lui a donc proposer de partir avec elle en Tunisie (leur pays d'origine) prétextant qu'a l'issu de ce stage il lui avait proposer un emploi est qu'il ne pourrait pas aller en vacance cette été . arriver la bas il lui a enlever tous ces papier d'identités (carte de séjour, passeport, carte vital, et ses ordonnances ainsi que ses bijoux (bref il ne lui a rien laisser) et lui annonce qu'il veut divorcer. (il lui a dit qu'il ne voulait plus d'elle car elle était malade)

il lui a dit que si elle n'acceptai pas de divorcer a l'amiable (c'est a dire sans réclamer ses droits) il ne lui rendrait pas ses papiers et encore moins ses médicaments (il lui a laisser un mois de traitement et a pris le reste)

de plus il a une procuration sur son compte et il lui a dit qu'il prendrait tout l'argent qui s'y trouvait!!! elle a réussi a consulter son comptes sur internet et effectivement il le lui a vider que peut elle faire? elle et en Tunisie vu qu'il lui a volé ses papiers, et lui et revenu est ce que c'est considérer comme un abandon de famille sachant que le divorce n'a pas encore été prononcer? (ils n'ont pas d'enfant)

Comment peut elle récupérer ses papiers mais surtout ses ordonnance car sans son traitements, elle souffre atrocement!!

après presque 5 ans de vie commune peut il lui retirer sa carte de séjour.

merci d'avance pour vos réponses.